|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**37ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU), du 18 au 29 janvier 2021**

**Examen du rapport du Liban**

**Déclaration de la délégation togolaise**

***Présentée par :******M. Togbé Agbessi ALANGUE****,* ***Conseiller chargé des affaires humanitaires et des droits de l’Homme***

 *Genève, le 18 janvier 2021*

 *(14h30-18h00)*

**Madame la présidente,**

La Délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation libanaise à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Togo prend note des efforts fournis par le Liban, en dépit d’un contexte, difficile, pour mettre en œuvre des recommandations qui lui avaient été adressées, à l’issue du 2ème cycle de l’EPU.

Sous le bénéfice de ce qui précède, et dans un esprit constructif, le Togo souhaiterait formuler au Liban les recommandations suivantes :

1. Prendre des mesures rigoureuses pour encadrer le travail domestique, prohiber l’exploitation des travailleurs domestiques migrantes, enquêter sur les informations contenues dans les rapports de décès de domestiques migrantes, selon lesquelles ces décès seraient dus à des causes non naturelles et poursuivre et sanctionner les auteurs, le cas échéant ;
2. Ratifier la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole relatif au statut des réfugiés ;

La délégation togolaise souhaite plein succès au Liban dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**